

Direction Finances et Contrôle de GestionService Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 640

Séance publique du lundi 17 décembre 2012

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 034-213401722-20121217-0000060216-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2012 Réception en Préfecture : 19/12/2012

Convoqué le mardi 11 décembre 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 17 décembre 2012 à 16H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents:

Brahim ABBOU, Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGE-CAUMON, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Nancy CANAUD, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUPRAZ, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Nadia MIRAOUI, Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Frédéric TSITSONIS, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE, Alain ZYLBERMAN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arnaud JULIEN, Gabrielle DELONCLE, Christian DUMONT, Claudine TROADEC-ROBERT.

Absents:

Mustapha MAJDOUL, Martine PETITOUT.

Tarifs 2013 pour la Ville de Montpellier - Approbation

Max LEVITA rapporte:

Cette délibération contient par principe l'ensemble des tarifs montpelliérains qui seront applicables au 1^{er} janvier 2013.

Les ressources liées à ces différents tarifs représentent annuellement environ 20 M€ de recettes de fœctionnement.

Les orientations d'évolution pour 2013 sont les suivantes :

- 1) services à la population : 0% d'augmentation (cela concerne en particulier les services à caractère social comme la restauration scolaire et ceux liés au secteur de l'enfance)
- 2) Location et occupation du domaine public : évolution et ajustement ponctuels

Les tarifs qui vous sont proposés répondent à une double exigence :

- ✓ Prendre en compte dans le calcul de la formule du tarif le coût de la prestation concernée ou le produit potentiel qui en résulte (par exemple, le produit généré par l'occupation du domaine public),
- ✓ Permettre à tous les usagers d'avoir accès aux services publics en proposant les tarifications calculées en fonction des moyens de chacun.

Les éléments ci-après détaillent le cadre juridique et la typologie des tarifs municipaux qui sont intégralement listés dans cette délibération.

Les tarifs sont en effet fixés selon différentes modalités :

- > certains sont imposés par des textes (ex. : certains modes de reproduction de documents administratifs);
- d'autres sont déterminés avec un montant plafonné par un texte (ex. : redevances d'occupation de certains réseaux) ;
- ➢ d'autres encore ont des modalités de calcul indiquées par les textes (ex. : pour les redevances d'occupation du domaine public) ;

- ➤ ou encore ils sont indexés sur des indices d'un secteur d'activités en particulier (ex. : certains indices du BTP pour les travaux de voirie pour le compte de tiers, ou encore l'indice INSEE du coût de la construction s'agissant de l'implantation de station de radiocommunication);
- > parfois ils sont calculés sur la base d'un devis d'entreprise adjudicataire, devis dont le montant répond donc aux prix du marché, (ex. : la remise en état des espaces verts);
- > enfin, certains tarifs sont laissés à la discrétion de la collectivité.

Les tarifs peuvent être en outre classés selon la typologie suivante :

- ➤ <u>Taxe</u>: le plus souvent, il s'agit d'une recette fiscale perçue à l'occasion de l'utilisation ou de la mise à disposition d'un service public, supposant un certain lien entre le contribuable et le service. Cependant, le montant acquitté n'a pas de rapport avec le service rendu, il est forfaitairement déterminé.
- **Redevance**: deux redevances sont distinguées :
- ➤ la **redevance pour service rendu** est une somme demandée à des usagers en vue de couvrir les charges d'un service public déterminé ou les frais d'établissement et d'entretien d'un ouvrage public, qui trouve sa contrepartie directe dans les prestations fournies par le service ou dans l'utilisation de l'ouvrage. Il doit y avoir un lien suffisant, une réelle corrélation entre le coût du service et le montant demandé (sans pour autant que le prix payé soit systématiquement et exactement le prix du service). En outre, il est possible d'introduire dans le calcul des éléments forfaitaires et d'instituer des modalités de modulation dans le respect du principe d'égalité (modulation pour des tarifications sociales par exemple).

Peuvent être considérées comme tels les tarifs de la serre amazonienne, le service d'accueil régulier familial et collectif et les accueils sans hébergement, la copie des documents administratifs, la location de matériel etc.

• la redevance domaniale, ou redevance d'occupation du domaine public s'entend quant à elle de la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques) : l'article L. 2125-3 de ce même code précise que cette redevance tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public, incluant la valeur locative de ce domaine. Peuvent être considérés comme de telles redevances tous les tarifs relatifs aux occupations des dépendances domaniales de la commune : salles, installations sportives, voirie, halles et marchés, etc.

Pour autant, la tarification ne suffit pas à la Collectivité pour financer les prestations destinées aux usagers. Aussi, elle doit être complétée par la fiscalité et d'autres financements afin de contenir les tarifs et ainsi ne pas priver d'accès les usagers au service public.

Pour plus de lisibilité, les tarifs sont classés en 3 catégories :

- 1 Les tarifs relatifs aux services à la population
- 2 Les redevances d'occupation du domaine public
 - 3 Les refacturations

1 – Les tarifs relatifs aux services à la population

Les services de la Ville de Montpellier s'organisent autour de 150 métiers qui permettent d'offrir aux montpelliérains un service public professionnel, proche et réactif.

1-1: Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

Près de 4 000 enfants sont accueillis quotidiennement en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements montpelliérains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles libérales installées à Montpellier. Au total, près de 25 millions d'euros par an sont consacrés à l'accueil du jeune enfant par la Ville de Montpellier.

Modalités de détermination des tarifs

Les tarifs des crèches résultent de l'application d'un barème national fixé chaque année par la CNAF. Le tarif horaire est calculé selon un taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles des familles dans la limite d'un plancher et d'un plafond également fixé par la CNAF en début d'année.

Le taux d'effort varie selon la composition de la famille. La Ville de Montpellier applique des tarifs sociaux lorsqu'un enfant, en situation de handicap est à la charge de la famille. Dans ce cas, le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire.

Tarif horaire = Taux horaire x Revenu mensuel par foyer (encadré par un plancher et plafond)

➤ Taux applicables pour 2013

Le barème national pour 2013 sera publié en début d'année prochaine. Il sera appliqué dés sa publication.

	Taux horaire	A titre indicatif, tarif plancher 2012	A titre indicatif, tarif plafond 2012
ACCUEIL EN CRECHE COLLECTIVE (prix par enfant)			
1 enfant	0.06%	0.36 €	2.77 €
2 enfants	0.05%	0.30 €	2.31 €
3 enfants	0.04%	0.24 €	1.85 €
4 enfants et plus	0.03%	0.18 €	1.39 €
ACCUEIL EN CRECHE FAMILIALE (prix par enfant)			
1 enfant	0.05%	0.30 €	2.31 €
2 enfants	0.04%	0.24 €	1.85 €
3 enfants	0.03%	0.18 €	1.39 €
4 enfants et plus	0.02%	0.12 €	0.92 €
TARIFICATIONS SPECIFIQUES			
Famille non affiliée à la CAF et régime SNCF	Tarifs majorés de 50 %		
Famille non domiciliée à Montpellier	Tarifs majorés de 10 %		

Exemple de calcul: Pour une famille montpelliéraine de 2 enfants ayant un revenu mensuel de 2 200 € (revenu du foyer), le tarif horaire en crèche collective est de $1.10 \in (0.05\% \text{ x } 2\ 200€)$.

1-2: La restauration scolaire:

La Cuisine Centrale Municipale, titulaire d'un agrément sanitaire européen, fabrique et livre près de 10 000 repas par jour dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la Ville de Montpellier.

Modalités de détermination des tarifs

Le tarif général pour la restauration scolaire est de 3.38 € pour un enfant en maternelle et 3.69 € p**u**r un enfant en élémentaire.

Une tarification sociale est proposée aux montpelliérains disposant de faibles revenus. Les tarifs sont alors calculés sur la base des ressources et charges des familles ainsi que le nombre de parts du foyer.

A- Etablissement du revenu net mensuel (ressources – charges):

Pour le parent responsable et son conjoint, les ressources et charges prises en compte sont les suivantes :

<u>- Ressources : Salaire, ASSEDIC, IJ - Pensions - Retraite /AAH, RSA (socle -</u> majorité – activité), pension alimentaire reçue, allocation soutien familiale, allocations familiales, complément familial, allocation jeune enfant, allocation parentale d'éducation, autres revenus, allocation logement /APL

- Charges : Loyer (hors charges) ou remboursement habitation (limité à 125€ par part), forfait téléphone (limité à 13€), pension alimentaire versée.

B- Etablissement du nombre de parts :

On compte une part par individu présent dans le foyer. Les enfants doivent être à charge effective, allocataire CAF et avoir moins de 20 ans. Par exemple, un couple avec un enfant totalise 1+1+1=3 parts. Dans le cas d'une famille monoparentale, la situation est différente selon que l'enfant est en garde exclusive ou en garde alternée. Dans le cas de la garde exclusive, la Ville majore le nombre de parts de 1, soit 1+1+1=3 parts également. La garde alternée dans ce même exemple totalise 2 parts.

Dans l'attente de la refonte complète de la grille de tarification et malgré l'augmentation constante des denrées alimentaires, les tarifs restent inchangés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012/2013.

> Tableau récapitulatif des tarifs 2013

Tarif Général 2013	Ecole Maternelle	Ecole Elémentaire
Hors montpelliérains & hors tarification sociale	3,38 €	3.69 €

Quotient familial 2013	Ecole Maternelle	Ecole Elémentaire
Q 1: de 0 € à 167 €	1,76 €	1,76 €
Q 2: de 168 € à 191 €	2,44 €	2,44 €
Q 3: de 192 € à 260 €	2,83 €	2,83 €
Q 4: de 261 € à 290 €	2,89 €	3,13 €
Q 5: de 291 € à 335 €	3,13 €	3,47 €
Q 6: de 336 € à 458 €	3,21 €	3,55 €
Q 7: 459 € et plus	3,38 €	3,69 €

Autres tarifs	Tarifs 2013
Repas d'urgence sociale (personne dont la situation administrative est en cours de régularisation) – (nouveau tarif)	1,76 €
PAI * prise en charge panier repas	1,76 €
Repas – Associations	6,34 €
Repas – ALSH	5,07 €
Repas – Stagiaire	3,69 €
Repas – Enseignant (tarif de base)	6,60 €
Repas – Enseignant (tarif subventionné)	Tarif de base -subvention
Remplacement carte MIDI	8,00 €

^{*} Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques ou sous prescriptions médicales.

1-3 : Les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) :

Les Accueils de Loisirs comprennent notamment les garderies du matin et du soir.

Modalités de détermination des tarifs

Les tarifs sont calculés selon les mêmes modalités que pour la restauration scolaire.

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2013

ELEVES EN MATERNELLE

Quotient familial	ACCUEIL MATIN COMPLET (7h30-8h50)	ACCUEIL MATIN PARTIEL (8h20-8h50)	ACCUEIL SOIR (16h45-17h45)	ACCUEIL SOIR (17h45-18h45)
Q 1: de 0 € à 167 €	0.51 €	0.17 €	0.17 €	0.34 €
Q 2: de 168 € à 191 €	0.60 €	0.20 €	0.20 €	0.40 €
Q 3: de 192 € à 260 €	0.78 €	0.26 €	0.26 €	0.52 €
Q 4: de 261 € à 290 €	0.87 €	0.29 €	0.29 €	0.58 €
Q 5: de 291 € à 335 €	0.87 €	0.29 €	0.29 €	0.58 €
Q 6: de 336 € à 458 €	0.90 €	0.30 €	0.30 €	0.60 €
Q 7: 459 € et plus	0.93 €	0.31 €	0.31 €	0.62 €
Tarif général (hors montpelliérains et hors tarification sociale)	0.93 €	0.31 €	0.31 €	0.62 €
Pénalités de retard	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €

	ELEVES EN ELEMENTAIRE			
Quotient familial	ACCUEIL MATIN COMPLET (7h30-8h50)	ACCUEIL MATIN PARTIEL (8h20-8h50)	ACCUEIL SOIR garderie éducative (16h45-17h45)	ACCUEIL SOIR (17h45-18h45)
Q 1: de 0 € à 167 €	0.51 €	0.17 €	0.00€	0.34 €
Q 2: de 168 € à 191 €	0.60 €	0.20 €	0.00€	0.40 €
Q 3: de 192 € à 260 €	0.78 €	0.26 €	0.00€	0.52 €
Q 4: de 261 € à 290 €	0.87 €	0.29 €	0.00€	0.58 €
Q 5: de 291 € à 335 €	0.87 €	0.29 €	0.00€	0.58 €
Q 6: de 336 € à 458 €	0.90 €	0.30 €	0.00€	0.60 €
Q 7: 459 € et plus	0.93 €	0.31 €	0.00€	0.62 €
Tarif général (hors montpelliérains et hors tarification sociale)	0.93 €	0.31 €	0.00 €	0.62 €
Pénalités de retard	0.93 €	0.31 €	0.00€	0.62 €

1-4: Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Les Accueils de Loisirs de Montpellier sont des structures de proximité qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires en leur proposant de nombreuses activités sur la base de thèmes ludiques, sportifs et culturels. 33 centres sont répartis sur la Commune représentant 1 200 places par jour.

Modalités de détermination des tarifs

Le tarif par journée et par enfant est calculé en fonction d'un taux d'effort appliqué au revenu net mensuel de la famille. Un tarif plancher et plafond s'appliquent à l'issue du calcul. Cette tarification permet de lisser l'effort des familles selon leurs revenus.

Une participation complémentaire peut être demandée dans le cadre de projets spécifiques.

Ce tarif journalier ne comprend pas le repas. Le mode de calcul du prix du repas est le même que celui fixé pour les restaurants scolaires.

Tarif journée (sans repas) = Revenu mensuel* x taux d'effort correspondant

^{*} revenu net fiscal de référence indiqué sur le dernier avis d'imposition reçu des membres du foyer

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2013

Nombre d'enfants	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
1 enfant	0.575%	7.30 €	16.00 €
2 enfants	0.525%	6.80 €	14.50 €
3 enfants et plus	0.475%	6.10 €	13.80 €
Famille avec enfant handicapé	Application du taux d'effort inférieur		
Famille hors Montpellier	Tarif majoré de 3€		
Demi-journée	60 % du prix de la journée		
Plusieurs enfants inscrits	-50 % à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit : cette réduction s'applique sur le tarif calculé pour le 2 ^{ème} enfant et les suivants. Elle ne s'applique pas pour le 1 ^{er} enfant de la famille. Cette réduction ne s'applique pas pour les familles bénéficiant des bons CAF		

1-5 : Les prestations destinées à la jeunesse :

➤ La carte été jeunes

La Ville propose aux jeunes montpelliérains de 12 à 29 ans des prestations à des tarifs préférentiels. La carte été jeunes contient une cinquantaine de coupons donnant accès gratuitement à une trentaine d'activités culturelles et sportives différentes à pratiquer dans la Ville du 15 juin au 15 septembre (valeur totale des activités : 350 €)

En 2012, 1 257 cartes ont été vendues (soit 41 de plus qu'en 2011).

Il est proposé d'octroyer à chaque membre du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse une carte gratuite au vu de leur implication dans la vie de la cité.

Toute autre attribution à titre gratuit devra donner lieu à une délibération fixant les critères d'attribution.

Les ateliers « découverte »

Les ateliers « découverte » ont lieu pendant les petites vacances de février, avril et octobre. En 2012, 62 jeunes se sont inscrits.

Les Photocopies et impression de CV

Le montant peu élevé du prix de ces prestations permet à la Ville de Montpellier d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement et d'informations diverses.

Exposition & vide-studio annuel

Accueil et exposition gratuite des créations des jeunes artistes montpelliérains non professionnels.

Participation gratuite au « vide-studio » pour les jeunes de moins de 30 ans: journée d'échanges et de ventes d'objets personnels, réservé aux non professionnels.

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2013

Prestation	Tarifs 2013
Carte été jeune	25.00 €
Ateliers « découverte »	19.90 €
Photocopie A4 / Impression CV ou lettre de motivation	0.10 €
Photocopie A3	0.20 €
Exposition	Gratuit
Vide-studio	Gratuit

1-6: Les activités sportives:

La carte Montpellier Sports permet d'accéder aux activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville dans le cadre du programme permanent. Par ailleurs, elle offre un accès à l'ensemble des activités proposées par le programme spécial vacances : plus de 50 disciplines gratuites ou à tarif préférentiel, encadrées par l'équipe d'éducateurs municipaux et les associations sportives montpelliéraines partenaires.

	Tarifs 2013
Carte Montpellier Sports	5.00 €

1-7 : Les activités socio-culturelles des Maisons Pour Tous :

Chaque semaine, les Maisons Pour Tous de Montpellier proposent aux montpelliérains de tous âges environ 600 activités dans des domaines variés : activités artistiques, sportives, culturelles, scientifiques, cours de langue, etc.

Les cartes d'abonnement

Outre l'accès à de nombreuses activités, cette carte d'abonnement permet de bénéficier à titre gracieux de certaines animations, d'un accès gratuit Internet 2 heures par semaine dans le cadre du Projet EPI, également de tarifs préférentiels à des manifestations et soirées familiales et de tarifs réduits aux théâtres Gérard Philipe et Jean Vilar.

Cartes d'abonnement : Tarifs pour l'année scolaire 2012/2013	Tarifs 2013
Adulte Montpelliérain	7.00 €
Enfant Montpelliérain (moins de 16 ans)	3,50 €
Adulte (hors Montpellier)	10,00 €
Enfant (moins de 16 ans – hors Montpellier)	5,00 €

Les cotisations annuelles pour les activités

Activités collectives : Tarifs pour l'année scolaire 2012/2013	Tarifs 2013
Tarification pour 30 séances de 1h/semaine	135,00 €
Tarification par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire	40,00 €
Tarification étudiant pour 30 séances de 1h/semaine	65,00 €
Tarification étudiant par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire	20,00 €
Tarification comité d'entreprises pour 30 séances de 1h/semaine	120,00 €
Tarification comité d'entreprises par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire	35,00 €
Réduction pour : -les étudiants -les bénéficiaires des allocations insertion, solidarité spécifique, supplémentaire de retraite, parent isolé, revenu minimum d'insertion, -les adhérents de la GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) -les personnes handicapées ou invalides sur présentation d'une carte d'invalidité de 80% minimum Réduction pour les familles nombreuses :	50%
-pour les enfants de familles de 3 enfants	30%
-pour les enfants de familles de 4 enfants	40%
	50%

prorata temporis à compter de novembre des cours restant à faire jusqu'à la fin de la session.

Cours particuliers : Tarifs pour l'année scolaire 2012/2013	
Tarification solfège seul – éveil musical – solfège spécial batteur (30 séances d'1 heure)	135.00 €
Tarification cours particulier à 1 élève (30 séances d'1 heure)	500.00 €
Tarification cours à 2 élèves (30 séances d'1 heure)	440.00 €
Tarification cours à 3 élèves (30 séances d'1 heure)	320.00 €
Tarification initiation à internet (cours dispensé par animateurs MPT)	5.00 €
Réduction tarif adhérent COSC (nouveau tarif)	- 20%

Soirées et animations organisées en MPT : Tarifs pour l'année scolaire 2012/2013	Tarifs 2013
Tarification abonné animation diverses – catégorie A	1.00 €
Tarification abonné animation diverses – catégorie B	3.00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie C	4.00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie D	7.00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie E	10.00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie F	15.00 €
Tarification non abonné animation diverses – catégorie A	2.00 €
Tarification non abonné animation diverses – catégorie B	5.00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie C	6.00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie D	9.00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie E	12.00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie F	17.00 €

^{*}Les tarifs sont fixés en fonction d'un classement (catégories A à F) déterminé par le prix et le lieu de la prestation. Pour les inscriptions en cours d'année, une dégressivité sera appliquée aux adhérents sur la base de 10 mois d'activités.

Stages : Tarifs pour l'année scolaire 2012/2013	Tarifs 2013
Tarification abonné stages – catégorie H	10.00 €
Tarification abonné stages – catégorie I	20.00 €
Tarification abonné stages – catégorie J	31.00 €
Tarification abonné stages – catégorie K	41.00 €

^{*}Les tarifs sont fixés en fonction d'un classement (catégories H à K) déterminé par le coût du stage.

1-8: La Serre Amazonienne:

La Serre Amazonienne de la Ville de Montpellier est une réalisation unique en France. Recréant toutes les caractéristiques et spécificités de la forêt amazonienne, elle permet aux visiteurs de découvrir plus de 500 animaux et 3 500 végétaux. Elle a pour but de sensibiliser le public aux beautés et aux particularités de l'écosystème amazonien et à la nécessité de sa préservation.

Le Pass Agglo permet d'obtenir une réduction sur les tarifs individuels.

Tarifs 2013	Sans Pass Agglo	Avec Pass Agglo
Entrée Adulte	6,50 €	5,50 €
Carnets de 10 entrées	40,00 €	40,00 €
Tarif réduit (enfants de 6 à 18 ans, étudiants, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, sénior + de 60 ans)	3,00 €	2,50 €
Entrée gratuite pour : -les enfants de moins de 6 ans -les bénéficiaires de minima sociaux	Gratuit	Gratuit

-les groupes scolaires (maternels & primaires) et ALSH de Montpellier		
Tarif groupes:		
-comités d'entreprises et associations (>10 personnes)	3,00 €	
-groupes scolaires (collèges & lycées) et étudiants	3,00 €	
-groupes scolaires (maternels & primaires) et ALSH hors Montpellier	2,00 €	
Visite nocturne et guidée	10,00 €	
Location d'audio-guide	1,00 €	
Plan du zoo	0,50 €	

1-9 : Le parcours muséographique :

Que l'on soit habitant ou non de la Ville de Montpellier, il est toujours enrichissant de découvrir les richesses d'une culture, d'un patrimoine. Le parcours muséographique « Histoire et Patrimoine » permet l'accès :

- au musée du Vieux Montpellier
- à la pharmacie et chapelle de la Miséricorde

Entrée parcours muséographique	Tarifs 2013	
Tarif individuel	3.00 €	
Tarif réduit pour :		
-les groupes (à partir de 10 personnes)	2.00 €	
-les familles nombreuses sur présentation de la carte	2.00 €	
-les détenteurs d'un billet de la visite du centre historique avec l'office du tourisme ou sur présentation du billet d'entrée de l'un des musées partenaires de l'Agglomération de Montpellier	1.50 €	
Entrée gratuite pour :		
-les moins de 26 ans et les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, les groupes scolaires, les ALSH et leurs accompagnants, les détenteurs de la City Card délivrée par l'Office du Tourisme, les titulaires d'une carte d'invalidité et leurs accompagnants		
-à l'occasion de la Nuit Européenne des Musées	Gratuit	
-lors des Journées du Patrimoine		
-le 1er dimanche de chaque mois		

1-10 : Le théâtre Jean Vilar :

Le Théâtre Jean Vilar, situé au 155 rue de Bologne à Montpellier, permet à chaque montpelliérain de bénéficier tout au long de l'année d'une programmation audacieuse et de qualité.

	Tari	fs 2013
Théâtre Jean Vilar	Théâtre	Concert
Tarif individuel	15,00 €	15,00 €
Tarif réduit pour les étudiants, comités d'entreprises (selon convention), plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, groupes (à partir de 10 personnes)	11,00 €	11,00 €
Tarif réduit pour les moins de 16 ans, groupes scolaires (lycées) et intermittents du spectacle	5,00 €	5,00 €
Tarif réduit pour les groupes scolaires (écoles & collèges)	3,50 €	3,50 €
Cartes d'abonnement pour 4 spectacles :		
Vilar Pass : carte nominative réservée aux moins de 16 ans	15,00 €	15,00 €
Carte nominative plein tarif (11.50€ / spectacle supplémentaire)	46,00 €	46,00 €
Carte nominative tarif réduit (9€ / spectacle supp\u00e4mentaire)	36,00 €	36,00 €
Pass culture (convention avec le CROUS)	9,50 €	9,50 €

1-11: Le cinéma Nestor Burma:

Entrée cinéma Nestor Burma	Tarifs 2013
Tarif individuel	6.00 €
Tarif réduit pour tous avant 17h00, les moins de 26 ans, les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les étudiants, les familles nombreuses	5.00 €
Tarif individuel Pass Culture (convention CROUS)	3.70 €
Tarif individuel Ecran des enfants	3.00 €
Carte 10 places (non nominative et sans limitation dans le temps)	45.00 €
Tarif de groupe (minimum 10 personnes) – prix par personne - (nouveau tarif)	4.50 €
Tarif scolaire (dans le cadre du dispositif école et cinéma, collégiens au cinéma)	2.50 €
Tarif de groupe Ecran des enfants (écoles et centres de loisirs) / gratuité pour les accompagnants (à raison de 1 pour 10 enfants)	2.70 €
Fête du cinéma	3.00 €
Supplément 3D	1.00 €
Remplacement de lunettes endommagées	45.00 €
Vente d'affiche 40x60cm - (nouveau tarif)	2.00 €
Vente d'affiche 120x160cm - (nouveau tarif)	5.00 €

2 - Les redevances d'occupation du domaine public

Avec plus de mille lieux et évènements dédiés à la culture, 246 salles et terrains de sport, 146 parcs et squares, Montpellier offre à ses habitants, à travers la richesse de son patrimoine, une Ville dans laquelle il fait bon vivre.

La redevance d'occupation du domaine public correspond quant à elle à la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). L'article L. 2125-3 de ce même code précise que cette redevance tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public, incluant la valeur locative de ce domaine. Peuvent être considérés comme de telles redevances tous les tarifs relatifs aux occupations des dépendances domaniales de la commune : salles, installations sportives, voirie, halles et marchés, etc. La redevance est également un outil permettant d'organiser harmonieusement l'occupation de notre patrimoine municipal.

2-1: Les locations de salles:

• La mise à disposition des salles des Maisons Pour Tous

La Ville de Montpellier met également des salles à disposition des associations, conseils de quartiers, comités de quartiers, syndics de copropriétés ou organismes et établissements pour des activités régulières ou ponctuelles. Ces mises à dispositions se font dans le cadre d'ateliers, de stages, de manifestations ou de réunions. Ces salles n'ont pas vocation à être louées à des particuliers.

Salles pour activités hebdomadaires – Maisons Pour Tous	Tarifs 2013
Tarification pour 1 h et 10 personnes	110.00 €
Tarification pour 1 h et 20 personnes	165.00 €
Tarification pour 1 h et 30 personnes	220.00 €
Tarification pour 1 h et + de 30 personnes	270.00 €
Tarification pour 1 h 30 et 10 personnes	140.00 €
Tarification pour 1 h 30 et 20 personnes	190.00 €
Tarification pour 1 h 30 et 30 personnes	245.00 €
Tarification pour 1 h 30 et + de 30 personnes	300.00 €
Tarification pour 2 h et 10 personnes	165.00 €

Tarification pour 2 h et 20 personnes	220.00 €
Tarification pour 2 h et 30 personnes	270.00 €
Tarification pour 2 h et + de 30 personnes	320.00 €
Tarification pour ½ journée et 10 personnes	245.00 €
Tarification pour ½ journée et 20 personnes	300.00 €
Tarification pour ½ journée et 30 personnes	350.00 €
Tarification pour ½ journée et + de 30 personnes	430.00 €
Tarification pour 1 journée et + de 30 personnes	455.00 €
Tarification par heure supplémentaire pour plus de 11h et + de 30 personnes	40.00 €

Salles pour activités ponctuelles – Maisons Pour Tous	Tarifs 2013
1/2 journée salle de - 60 personnes	55.00 €
1/2 journée salle de + 60 personnes	110.00 €
Journée salle de - 20 personnes	55.00 €
Journée salle de 20 à 60 personnes	110.00 €
Journée salle de + 60 personnes	220.00 €
Week-end réunions et assemblées	110.00 €
Week-end stages activités associations - 20 personnes	110.00 €
Week-end stages activités associations + 20 personnes	220.00 €
Caution location	150.00 €

Théâtre Gérard Philippe	Tarifs 2013
Tarification pour matinée	35.00 €
Tarification pour après-midi	60.00 €
Tarification pour journée répétition	85.00 €
Tarification pour 1/2 journée avec une répétition et/ou montage et une représentation	115.00 €
Tarification pour représentation à partir du deuxième soir	90.00 €
Tarification pour 1 journée complète et une représentation	150.00 €
Tarification pour une représentation à partir du 6ème soir	remise de 25%
Caution location	450.00 €

Salle polyvalente Albert Camus (associations logées à la maison des rapatriés)	Tarifs 2013
1/2 journée salle de - 60 personnes	30.00 €
1/2 journée salle de + 60 personnes	50.00 €
Journée salle de - 60 personnes	50.00 €
Journée salle de + 60 personnes	105.00 €
Week-end réunions et assemblées (nouveau tarif)	50.00 €
Week-end stages d'activités des associations (nouveau tarif)	50.00 €
Caution	150.00 €

Studio d'enregistrement	Tarifs 2013
Journée location	110.00 €
Heure location	15.00 €

• <u>Lieux culturels :</u>

Théâtre Jean Vilar	Tarifs 2013
Journée par représentation	1 000.00 €
Caution	760.00 €

Redevance d'occupation du Carré Sainte Anne	Tarifs 2013
Mise à disposition du lieu (journée)	510.00 €

• La mise à disposition de salles à l'Espace Montpellier Jeunesse (EMJ – rue Maguelone)

La ville de Montpellier met des salles de l'EMJ à disposition des associations partenaires du service jeunesse et des montpelliérains âgés de 16 à 29 ans porteurs de projet. Ces salles n'ont pas vocation à être louées à des particuliers.

Espace Montpellier Jeunesse	Tarifs 2013
Pour les associations partenaires du service jeunesse (valorisation de l'aide en nature de 110€)	Gratuit
Pour les jeunes montpelliérains de 16 à 29 ans	Gratuit

2 – 2 : La mise à disposition des locaux scolaires (cf délibération du 7 novembre 2011)

Les installations sportives font partie du domaine public de la Commune, leur utilisation donne lieu à paiement d'une redevance.

Tarifs appliqués aux écoles, collèges, lycées, universités	Unité	Tarifs 2013
Location gymnase	heure	13,00 €
Location de plateau éducation physique et sportive	heure	6,00€
Location de terrain	heure	10,00 €
Location de mur d'escalade	heure	9,20 €
Location de skate parc	heure	9,00€
Location de court de tennis	heure	6,00€
Autres usagers	Unité	Tarifs 2013
Location gymnase	heure	48,00 €
Location de plateau éducation physique et sportive	heure	7,35 €
Location d'installation athlétisme	heure	48,00 €
Location de mur d'escalade	heure	42,55 €
Location de terrain	heure	37,40 €
Location de court de tennis	heure	42,55 €
Location de skate parc	heure	42,55 €
Salle pour activité ponctuelle (réunion, formation) 1 journée (nouveau tarif)	½ journée	110,00 €
Salle pour activité ponctuelle (réunion, formation) 1/2 journée (nouveau tarif)	½ journée	55,00 €

2 – 4: La location des jardins familiaux

La Ville dispose de 158 parcelles de jardins familiaux répartis sur 3 sites : Malbosc, les Grands grès et Rieucoulon.

Location des jardins familiaux	Unité	Tarifs 2013
Location de jardin familial	m²/an	0.99 €
Parcelle standard de 120m²	€/an	118.80 €
Caution jardin familial (à la signature du bail)	€/an	118.80 €

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} août 2013, date de renouvellement des baux.

2 – 5 : L'occupation du domaine public routier

Taxe locale sur la publicité extérieure

De nombreux chantiers altèrent l'homogénéité des chaussées et trottoirs. D'une part, ces chantiers compromettent la durée de vie du patrimoine de voirie communale et grèvent les budgets d'entretien de la Ville. D'autre part, ces chantiers perturbent régulièrement l'exploitation des routes et dégradent les conditions de circulation pour les usagers.

La Ville a donc décidé depuis 2005 d'appliquer une redevance d'usage du domaine public routier communal (R.U.D.P.R.) afin de limiter l'usage de la voirie pour les chantiers des tiers à la fois dans l'espace et dans le temps.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier et les Transports de l'Agglomération Montpelliéraine sont exonérés de cette redevance. En effet, l'agglomération œuvre dans l'intérêt du domaine public communal (réalisation du tramway, requalifications de voirie, jalonnement directionnel, assainissement...) et sur la base de compétences initialement communales et devenues communautaires dans le cadre de l'intercommunalité.

Redevance d'usage du domaine public routier	Unité	Tarifs 2013
Occupation de la chaussée (par unité de voie de circulation) et/ou des trottoirs et dépendances.	m²/j	0.55 €

<u>2 – 6 : Taxes et redevances d'occupation du domaine public</u> (Cf. plan de zonage joint en annexe)

I - TAXES

L'article 1215 – 1 du CG3P pose le principe de la non-gratuité de l'occupation et utilisation du domaine public, qui doit donc donner lieu au versement d'une redevance.

Unité

Tarifs 2013

Enseigne $>$ à 7 m² et \leq à 20 m²	m²/an	<mark>27.00 €</mark>		
Enseigne > \grave{a} 20 m² et $\leq \grave{a}$ 50 m²	m²/an	<u>51.00</u> €		
Enseigne > à 50 m ²	m²/an	<mark>99.00 €</mark>		
Taxe locale sur la publicité extérieure / Dispositifs publicitaires et pré-enseignes				
Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	m²/an	27.00 €		
Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	m²/an	60.00 €		
II – MARCHES - MARCHES AUX PUCES - BROCANTES	Unité	Tarifs 2013		
Exonérations : cas spécifiquement prévus				
Exonération des commerçants de redevance lors des 12 premiers mois suivants la ci les commerçants en tantième par jour de marché annulé sur décision de la Ville	éation d'un nouveau	marché ainsi que		
Espace Mosson / Professionnels et Non Professionnels				
Non professionnels redevance emplacement 22,5 m²/ avec véhicule / séance de marché	séance de marché	20.00 €		
Non professionnels redevance emplacement 10 m²/ sans véhicule / séance de marché	séance de marché	10.00 €		
Professionnels redevance emplacement abonné 22,5m² / avec véhicule	trimestre	275.00 €		
Professionnels redevance emplacement abonné / double carreau (45m²)/ avec véhicules	trimestre	380.00 €		
Commerces non sédentaires (CNS) alimentaires redevance emplacement $90m^2/1$ camion	trimestre	740.00 €		
Marché aux Plants				
Redevance emplacement abonné annuel du mois d'avril au mois de septembre	m²/trimestre	14.00 €		
Redevance emplacement abonné annuel du mois d'octobre au mois de mars	m²/trimestre	10.00 €		
Redevance emplacement journalier / 1 carreau (22.5m²) du mois d'avril au mois de septembre	trimestre	35.00 €		
Redevance emplacement journalier / 1 carreau (22.5m²) du mois d'octobre au mois de mars	trimestre	25.00 €		

Promenade du Peyrou (nouveaux tarifs)		
Abonnés dimanches du Peyrou Brocanteurs (arbre à arbre)	séance de marché	25.00 €
Abonnés dimanches du Peyrou / CNS 100m²	séance de marché	50.00 €
Grand déballage du Peyrou Brocanteurs (arbre à arbre)	de 7h à 18h	50.00 €
Grand déballage du Peyrou / CNS 100m²	de 7h à 18h	100.00 €
Octave des Morts (période de 8 jours autour de la Toussaint)		
Redevance emplacement pour la durée du marché (8 jours)	m²	32.00 €
Les autres marchés de la Ville (exonération en tantième par dimanche annulé ou culturelles)	en raison de manifes	tations sportives
Redevance emplacement abonné pour une demi-journée par semaine (matin jusqu'à 13h30 ou après-midi jusqu'à 17h30)	m²/trimestre	4.90 €
Redevance abonné emplacement pour 1 journée par semaine	m²/trimestre	7.35 €
Emplacement journalier à la demi-journée du lundi au samedi	m²/1/2 jour	1.35 €
Autres marchés emplacement journalier à la journée du lundi au samedi	m²/jour	2.00 €
Emplacement journalier à la demi-journée le dimanche ou jour férié	m²/1/2jour	1.85 €
Emplacement journalier à la journée le dimanche ou jours férié	m²/jour	2.75 €
III - HALLES	Unité	Tarifs 2013
Halle des Quatre Saisons		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	7.60 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	39.75 €
Halles Laissac		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	7.25 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	35.70 €
Halles Jacques Cœur		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	15.20 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	73.45 €
Halles Castellane		
Participation aux frais de fonctionnement	m²/trimestre	20.20 €
Redevance emplacement abonné	m²/trimestre	55.05 €
Redevance occupation d'une cave non aménagée	trimestre	81.60 €
Redevance occupation d'une cave aménagée	trimestre	165.25 €
Droits d'entrée halles couvertes		
Surface étal inférieure à 10m²		3 000.00 €
Surface étal de 10 à 14m²		3 500.00 €
Surface étal de 15 à 19m²		3 800.00 €
Surface étal de 20 à 24m²		4 200.00 €
Surface étal de 25m² et +		4 800.00 €
IV – AUTRES REDEVANCES	Unité	Tarifs 2013
Droits de stationnement Taxis		
Droits de stationnement pour 1 véhicule taxi	trimestre	115.00 €
Modulauto - service d'autopartage de véhicules		
Emplacement de stationnement	an/véhicule	150.00 €
Occupation commerciale du domaine public		

Diverses occupations commerciales - espaces libres divers	m²/jour	1.95 €
Espace libre Place de la Comédie, Place G Frêche	m²/jour	5.50 €
Espace libre Esplanade Charles de Gaulle	m²/jour	5.00 €
Attraction/Manège sur le domaine public – maximum 6 mois consécutif (nouveau tarif)	m²/jour	0.15 €
Restauration (sur place / à emporter)		
Tente alimentaire 5m x 5m Comédie, Place Georges Frêche	semaine	1 000.00 €
Tente alimentaire 5m x 5m Autres sites	semaine	650.00 €
Estivales - Esplanade de la Comédie		
Pour les commerçants en artisanat & produits régionaux, producteurs et produits alimentaires conditionnées –	m²/soirée	7.00 €
Bouquiniste 18m²	soirée	25.00 €
Viticulteurs - forfait incluant la mise à disposition de comptoirs et espace bar	m²/jour	16.60 €
Vente de produits alimentaires, restauration, vin, tapas	m²/jour	16.60 €
Autres manifestations publiques		
Manifestation autour de l'artisanat / 10 m² en plein air	durée du marché	150.00 €
Marché de Noël et autres manifestations / chalet 6m²	semaine	950.00 €
Marché de Noël et autres manifestations / tentes 3x3 (9m²)	semaine	500.00 €
V – DROITS DE TERRASSE	Unité	Tarifs 2013
V - DROTTO DE TERRADOE		
Exonérations : cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm		
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stricted de leur terrasse que le stricted	nerçants de redevance	e pendant la durée
Exonérations : cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse	nerçants de redevance	e pendant la durée
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle)	nerçants de redevance	e pendant la durée sommation de la
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1	et nécessaire à la con	e pendant la durée sommation de la 97.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2	et nécessaire à la con m²/an m²/an	e pendant la durée sommation de la 97.00 € 60.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au service de la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2	merçants de redevance t nécessaire à la con m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage)	merçants de redevance t nécessaire à la con m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1	merçants de redevance et nécessaire à la con m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc	e pendant la durée sommation de la 97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € cessoires de
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1	merçants de redevance et nécessaire à la con m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € tessoires de
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2	m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € tessoires de 153.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an	e pendant la durée sommation de la 97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 153.00 € 122.00 € 107.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an	e pendant la durée sommation de la 97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 153.00 € 122.00 € 107.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des saisonnière et équipée des éléments de conforts proches d'une installation en de Zone 1	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an	e pendant la durée sommation de la 97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 122.00 € 107.00 € 77.00 € allés de manière
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des saisonnière et équipée des éléments de conforts proches d'une installation en de	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 153.00 € 122.00 € 107.00 € 77.00 € allés de manière
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des saisonnière et équipée des éléments de conforts proches d'une installation en de Zone 1 Zone 2	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 153.00 € 122.00 € 107.00 € 77.00 € allés de manière 510.00 € 408.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comm de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le stric clientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des saisonnière et équipée des éléments de conforts proches d'une installation en de Zone 1 Zone 2 Zone 3	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an paravents fixes instaur) m²/an m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 153.00 € 122.00 € 107.00 € 77.00 € 31lés de manière 510.00 € 408.00 € 306.00 €
Exonérations: cas spécifiquement prévus Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois s voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les comme de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le strictientèle) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage) Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des saisonnière et équipée des éléments de conforts proches d'une installation en de Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4	m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an m²/an sol ou pourvue d'acc m²/an paravents fixes instaur) m²/an m²/an	97.00 € 60.00 € 43.00 € 37.00 € 153.00 € 122.00 € 107.00 € 77.00 € 31lés de manière 510.00 € 408.00 € 306.00 €

T-shirts, gadgets, vêtements et autres produits non alimentaires	m²/jour	33.00 €
Stand pendant concerts (Espace J. Lennon)	ml/jour	102.00 €
Kiosque de vente immobilière	m²/mois	102.00 €
Véhicule aménagé pour la vente de pizzas, frites, beignets, glaces quel que soit l'emplacement	/ mois	306.00 €
Chapiteaux/tentes pour spectacles, expositions, cérémonies		
Chapiteaux/tentes avec entrée payante ou abritant un service payant de restauration	m²/jour	10.20 €
Etalages et autres dispositifs sur le domaine public		
Etalages et autres dispositifs sur le domaine public	ml/an	128.00 €
Zone de stationnement des véhicules de restauration à emporter / livraison (nouveau tarif)	ml/an	400.00 €
Vitrine mobile	m²/an	92.00 €
Présentoir, porte cartes, mannequin, portes menu hors terrasse	an	51.00 €
Conservateur à glace, crêpière, rôtissoire	an	408.00 €
Banc de fruits de mer	an	510.00 €
Surplomb du domaine public		
Taxation des climatiseurs en surplomb du domaine public		150.00 €
VI – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	Unité	Tarifs 2013
Ces tarifs sont multipliés par 3 en cas d'occupation du domaine public sans autorisation et lorsque les prescriptions édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées.		
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées	S	•
	S	•
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (s. dépôt de matériaux + autres collectivités (C	bennes de
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev	s. dépôt de matériaux + autres collectivités (C	bennes de
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations: cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier	s. dépôt de matériaux + autres collectivités (C rance.	bennes de
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a	s. dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance.	bennes de ommunauté
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations: cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique pour le	s. dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations	bennes de ommunauté
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans	s. dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations	bennes de ommunauté 12.25 € 0.00 €
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans decupation temporaire du domaine public / Dépôt de matériaux	s. dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations	bennes de ommunauté 12.25 € 0.00 €
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors de la demande (hors de la demande (hors de la demande	dépôt de matériaux + autres collectivités (Crance. ssociations) s associations if)	bennes de 12.25 € 0.00 € 55.00 €
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redeversité de dossier Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans de dossier - traitement en urgence de la demande (hors de la demand	dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations if) / m² de sol occupé à l'unité / semaine	bennes de 12.25 € 0.00 € 55.00 €
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique pour le Frais de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant mans Occupation temporaire du domaine public / Dépôt de matériaux Dépôts de matériaux : sable, palette etc Plots bétons, supports de poteaux etc(nouveau tarif) Occupation temporaire du domaine public / Bennes de récupération de matéria	dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations if) / m² de sol occupé à l'unité / semaine	bennes de 12.25 € 0.00 € 55.00 €
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations: cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a d'agglomération, Conseil général, Conseil régional) ne sont pas soumises à redev Frais de dossier Frais de dossier Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors a Frais de dossier - traitement en urgence de la demande (hors délai de 15j avant man: Occupation temporaire du domaine public / Dépôt de matériaux Dépôts de matériaux: sable, palette etc Plots bétons, supports de poteaux etc(nouveau tarif) Occupation temporaire du domaine public / Bennes de récupération de matérial l'unité de 6m² forfaitaires de sol occupé: la 1ère semaine	dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations if) / m² de sol occupé à l'unité / semaine	bennes de 12.25 € 0.00 € 55.00 € 15.30 €
édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (récupération + échafaudages et matériels de chantier Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'a	dépôt de matériaux + nutres collectivités (Crance. ssociations) s associations if) / m² de sol occupé à l'unité / semaine	bennes de 12.25 € 0.00 € 55.00 € 15.30 € 27.60 €

Echafaudages et matériels de chantiers les 6 premières semaines

rallongés par ABF au- delà de 6 semaines

6 semaines

Echafaudages et matériels de chantiers à partir de la 7ème semaine

Echafaudages et matériels de chantiers forfait pour 3 mois renouvelable au-delà de

Echafaudages et matériels de chantiers ravalement de façades: occupation du sol

m² de sol occupé /

semaine m² de sol occupé /

semaine

m² de sol occupé /

semaine

m² de sol occupé /

semaine

4.50 €

15.50 €

65.00 €

4.50 €

Concessions d'occupation du domaine public (nouveaux tarifs)		
Concession de tous ordres		7% du CA
Pénalités et Frais de gestion et de contrôle		
Frais de gestion et de contrôle des infractions constatées en matière d'occupation du domaine public	infraction	164.00 €
Constitution des dossiers, étude d'implantation d'occupation du domaine public	dossier monté	12.00 €
Frais de dossier pour basculement d'une facture non réglée au régisseur en titre de recette (nouveau tarif)	10% du montant de la facture initiale	

Pour les terrasses « hivernales » un paiement au trimestre ou au mois sera possible (application des tantièmes). A noter qu'il ne sera pas appliqué de redevance d'occupation du domaine public pour les « vide grenier ».

2-7: Les droits de voirie relatifs au stationnement

Droits de voirie et d'occupation du domaine public	Tarifs 2013
Caution en cas de perte ou non restitution de la Carte Pass	12,00 €
Tarif pour le remplacement de la commande d'ouverture des bornes (bip)	153,00 €

• Stationnement en surface

Stationnement payant zone courte durée "Jaune" limitée à 2 heures	Tarifs 2013
Tarif normal 1/2h	1,00 €
Tarif normal 45min	1,50 €
Tarif normal 1h	2,00 €
Tarif normal 1h15	2,50 €
Tarif normal 1h30	3,00 €
Tarif normal 1h45	3,50 €
Tarif normal 2h	4,00 €
Tarif résidant carte Oxygène 4h	0,60 €
Tarif résidant carte Oxygène 5h	0,70 €
Tarif résidant carte Oxygène 9h	1,30 €
Tarif résidant carte Oxygène 6 jours	7,80 €
Tarif résidant carte Oxygène 15 jours	12,50 €
Carte mensuelle de stationnement (carte à gratter)	25,00 €
Stationnement payant zone moyenne durée "Orange" limitée à 5 heures	Tarifs 2013
Tarif normal 1h	1,30 €
Tarif normal 2h	2,60 €
Tarif normal 3h	3,10 €
Tarif normal 4h	3,60 €
Tarif normal 5h	4,00 €
Tarif résidant carte Oxygène 4h	0,60 €
Tarif résidant carte Oxygène 5h	0,70 €
Tarif résidant carte Oxygène 9h	1,30 €
Tarif résidant carte Oxygène 6 jours	7,80 €
Tarif résidant carte Oxygène 15 jours	12,50 €
<u> </u>	25.00.6
Carte mensuelle de stationnement (carte à gratter)	25,00 €
·····	25,00 € Tarifs 2013

Tarif normal 2h	1,20 €
Tarif normal 3h	1,40 €
Tarif normal 4h	1,50 €
Tarif normal 5h	1,60 €
Tarif normal 6ème heure	1,70 €
Tarif normal 7ème heure	1,80 €
Tarif normal 8ème heure	1,90 €
Tarif normal 9ème heure	2,00 €

Parking stade "La Mosson"	Unité	Tarifs 2013
Entrée Parking stade "La Mosson"	1	2,00 €

• Parcmètre Individuel Embarqué (PIE)

Bénéficiaires	Prestation	Tarifs 2013
Les personnes à mobilité réduite (détenteur de la carte d'invalidité)	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué	20.00 €
	Application du tarif résident en vigueur	
Les professionnels de santé effectuant des visites à domicile (infirmières libérales, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes)	Abonnement annuel	25.00 €
	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué	20.00 €
	40 minutes de stationnement gratuit	Gratuit
Les artisans exerçant dans les domaines suivants (carrelage, charpente, couverture, dépannage électroménager, ébéniste, électricité, entreprise générale du bâtiment, étanchéité, façadier, forage, isolation, maçonnerie, marbrerie, menuiseries, miroiterie, paysagiste, peintre, pisciniste, plâtrier, plaquiste, plombier, revêtement de sols, serrurier, staffeur, storiste, tailleur de pierre, travaux de finition, travaux publics, vitrier, coiffeur, traiteur, esthéticienne, fleuriste)	Abonnement annuel	25.00 €
	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué (paiement à la minute)	20.00 €

• Parking de l'Hôtel de Ville

Tarifs des tranches	Tarifs 2013
00h30	1.00 €
01h00	1.90 €
01h30	2.80 €
02h00	3.50 €

02h30	4.30 €
03h00	5.10 €
03h30	5.90 €
04h00	6.70 €
05h00	7.30 €
06h00	7.90 €
07h00	8.50 €
08h00	9.00 €
09h00	9.50 €
10h00	10.00 €
11h00	10.50 €
12h00	11.20 €
12h00 à 24h00	13.00 €
24h à 48h	6.00 €
Tranche de 24h supplémentaire	6.00 €
L'heure de nuit de 19h00 à 7h00	0.60 €
Abonnements mensuels	Tarifs 2013
Permanent résident	60.00 €
Nuit résident + dimanche + Jour Férié (18h/8h30)	40.00 €
Jour travail (6h/20h)	100.00 €
Permanent travail (24h/24h)	120.00 €
Petit rouleur (10 entrées et sorties / mois)	40.00 €
Tarifs et abonnements 2 roues motorisés	Tarifs 2013
1/2 tarif par rapport aux voitures	
Gratuités liées à certaines catégories d'usagers ou évènements particuliers	Tarifs 2013 (nouveaux)
Mariage en semaine : accès pour 1 véhicule (durée deux heures maximum)	GRATUIT
Les services de la police nationale, de la préfecture, du SDIS, de la DDTM pour réunion dans l'hôtel de Ville sur présentation d'un justificatif du service accueillant	GRATUIT
Les présidents et secrétaires de bureau de vote : 1 véhicule par personne le jour de l'élection	GRATUIT
Les agents municipaux travaillant sur des sites extérieurs sur justificatif établi par le service des moyens généraux de la Ville	GRATUIT
1 véhicule TAM ou entreprise prestataire pour les interventions sur le local technique situé dans le parking.	GRATUIT

<u>2 – 8 : Les redevances relatives aux réseaux et télécommunications</u>

Réseau Pégase	Unité	Tarifs 2013	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2012
Mise à disposition d'une paire de	paire/ml/an	Tarif de 2 € actualisé selon la formule:	2.46 €
fibre optique du réseau Pégase		$P = P0 \times (0.6 \times S / SO + 0.4 \times Psdt / PsdT0)$	
		avec:	
		S0 = 116,5	
		Psdt0 = 121.8	
		PsdT = 129.45	
		S = 156.44	

		(S et PsdT valeurs 2012)	
Mise à disposition du réseau Pégase	nombre de postes / an	Tarif 165 €actualisé selon la formule: P = P0 x (0,6 x S / SO + 0,4 x Psdt / PsdT0)	203.00 €
pour les membres du GFU		avec:	
(groupement fermé d'utilisateurs:		S0 = 116,5	
Agglomération de Montpellier,		Psdt0 = 121.8	
CCAS, SERM, SAEML ENJOY)		PsdT = 129.45	
		S = 156.44	
		(S et PsdT valeurs 2012)	

A noter que certains de ces indices seront actualisés dés leur publication prévue en juillet 2013.

Tarification pour l'implantation de station de radiocommunication	Unité	Tarifs 2013	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2012		
L'indemnité varie en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice INSEE du coût de la construction. La variation s'apprécie au 1er janvier de l'année considérée. A noter que ce tarif ne s'applique qu'aux nouvelles conventions signées en 2013.					
Surface au sol occupée jusqu'à 12m²	U	9 500 €	8 523.95 €		
Surface au sol occupée entre 12 et 16m ²	U	12 000 €	11 039.21€		
Surface au sol occupée entre 16 et 20m²	U	15 000 €	13 554.47 €		
M² supplémentaire	m²	700 €	628.82 €		
Antenne radioélectrique panneau	U	700 €	628.82 €		
Antenne radioélectrique cierge	U	450 €	419.21 €		
Antenne radioélectrique indoor	U	230 €	209.61 €		
Antenne de faisceau hertzien diamètre maximum 90cm	U	5 400 €	4 890.79 €		
Antenne de faisceau hertzien diamètre supérieur 90cm	U	8 300 € 7 545.79 €			
Redevance de mise à disposition d'un fourreau	Unité	Tar	rifs 2013		
Redevance de mise à disposition d'un fourreau de télécommunication pour un réseau FTTH/FTTB	ml	Tarif: 1,60 €HT/ml/fourreau occupé par an dans le cas d'infrastructure optique, et 0,90 €HT/an/fourreau occupé/an pour tout autre infrastructure R = R0 x Tp10bis(année en cours) / TP10bis0 en signature convention TP10bis 1 janvier 2012: 733			
Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier par les opérateurs de télécommunication (décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, art.R.20-51 et R.20- 52)	Unité	Tarifs 2013 = valeurs du décret + révision	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2012		
Redevance révisée au 1 ^{er} janvier de chaque année pa trimestrielles de l'index généra			s 4 dernières valeurs		
Artère aérienne	km	47.00 € + révision	51.57 €		
Artère en sous-sol	km	35.00 € + révision	38.68 €		
Emprise au sol	m²	23.00 € + révision	25.78 €		
Tarifs liés au Nœud de raccordement optique Euréka et sa zone d'influence	Unité	fe Tarifs 2013 = tarifs valeurs 2008 + révision A titre indicatif, tarifs appliqués en 2012			
		P = Po TP01/T0P01 dans laquelle P est le prix actualisé, Po le prix de référence (valeurs 2008), TP01 est la dernière valeur considérée de l'indice « prix du génie civil index général tous travaux » 693.4 et T0P01 est la valeur du même indice du mois d'octobre 2008 soit 627.90			
valeur considérée de l'indice « prix du génie civil index gén indice du mois d'octo	néral tou	s travaux » 693.4 et T0			
valeur considérée de l'indice « prix du génie civil index gén	néral tou	s travaux » 693.4 et T0			
valeur considérée de l'indice « prix du génie civil index génie indice du mois d'octo Frais d'accès au service du Nœud de raccordement optique	néral tou obre 2008	s travaux » 693.4 et T0 8 soit 627.90	P01 est la valeur du même		

3 - Les refacturations

Certains tarifs ne correspondent pas à un service public mais seulement à une refacturation de prestations pour le compte de tiers. Le prix payé par le bénéficiaire correspond alors au coût réel pour la Ville (coûts directs et indirects du service).

<u>3 – 1 : Refacturation des prestations de reprographie et de petites fournitures</u>

La Ville de Montpellier est amené à effectuer diverses prestations de reprographie des actes, de photocopies et duplications de documents administratifs et de plans officiels de la Ville. Elle publie également un certain nombre de documents tels que des inventaires, bulletins historiques de la Ville. Elle veille au respect des droits de reproduction \Rightarrow à noter que le montant des frais de copie d'un document administratif est défini par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001.

Reprographie des actes	Tarifs 2013
Photocopie A3 Couleur	1.35 €
Photocopie A3 Noir & Blanc	1.25 €
Photocopie A4 (microforme)	0.30 €
Photocopie A4 Couleur	0.30 €
Photocopie A4 Noir & Blanc	0.18 €
Fourniture d'articles de papeterie	Tarifs 2013
Chemise élastique	0.50 €
Chemise à sangle	1.00 €
Chemise carton	0.10 €
Transparent	0.10 €
Reliure	9.10 €
CD-Rom	1.50 €
Fourniture de listes électorales	Tarifs 2013
Liste électorale sur support papier – prix par page A4 N&B	0.18 €
Liste électorale sur CD-Rom – prix par CD-Rom	2.75 €
Photocopies, photographies et droits de reproduction	Tarifs 2013
Droits de reproduction	25.00 €
Travaux photographiques (par photo)	4.10 €
Reproduction de plan	3.00 €
Fourniture de CD gravé	2.00 €
Gravure numérique	1.00 €
Publications	Tarifs 2013
Inventaire	24.50 €
Bulletin historique de la Ville	8.30 €
Anciens numéros	4.00 €
Communication par correspondance	1.00 €
Carte postale	0.50 €
Catalogue d'exposition - Refacturation du prix fixé par l'éditeur	Prix éditeur
Plans officiels de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) sans droit de reproduction. L'unité de tarification est la Ville entière	Tarifs 2013
Grand plan couleur avec quartiers échelle 1/7500 (1,52m x 1,30m)	78.30 €
Plan et répertoire reliés format A4 (environ 100 pages) échelle 1/6500	9.20 €
Grand plan couleur avec quartiers échelle 1/10000 (1,15m x 1,15 m)	52.00 €
Plans officiels de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) avec droit de reproduction et usage non commercial. L'unité de tarification est le quartier.	Tarifs 2013

Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf)	71.80 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) échelle 1/5000	35.90 €
Plan officiel de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) avec droit de reproduction et usage commercial. L'unité de tarification est la Ville entière.	Tarifs 2013
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf) pour diffusion numérique	5 027.00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) pour diffusion numérique	2 513.00 €
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf) pour diffusion papier	2 513.00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) pour diffusion papier	1 257.00 €
Cartes et plans historiques de la Ville et de ses environs sans droit de reproduction, sur papier glacé. L'unité de tarification est la carte entière.	Tarifs 2013
Carte d'état-major fin XIXe du pays montpelliérain (assemblage) monochrome échelle 1/50000 (1,30m x 1,45m)	70.00 €
Documents anciens, format selon document	60.00 €
Carte couleur de Montpellier et de ses environs en 1986 par A. KRUGER échelle 1/20000 (0,90m x 0,60m)	50.00 €
Plan monochrome de Montpellier et de ses environs en 1986 par A. KRUGER échelle 1/5000 (0,90m x 0,90m)	50.00 €
Plan monochrome de Montpellier en 1911 par A. KRUGER échelle 1/5000 (0,90m x 0,90m)	50.00 €
Carte d'état-major fin XIXe du pays montpelliérain (assemblage) monochrome échelle 1/80000 (0,80m x 0,90m)	50.00 €
Vues aériennes sans droit de reproduction (tirages sur papier glacé)	Tarifs 2013
Ortho-image couleur de la Ville entière échelle 1/7500 (1,50m x 1,30m)	136.80 €
Ortho-image couleur de la Ville entière échelle 1/10000 (1,15m x1, 15m)	91.50 €
Ortho-image couleur (extraits) format A0 (1,20m x 0,84m)	69.00 €
Ortho-image couleur (extraits) format quelconque (de 0,50m² à 2,25m²)	69.00 €
Photo aérienne ancienne en niveaux de gris (extraits) format quelconque (de 0,50m² à 2,25m²)	69.00 €
Ortho-image couleur (extraits) format A1 (0,60m x 0,84m)	34.50 €
Demandes particulières	Tarifs 2013
Tarification sur devis pour conception, développement ou mise en forme (fichiers divers, travaux spéciaux)	Uniquement sur devis spécifique

3-2: Refacturation des prestations d'entretien des espaces verts

Déplacement / remplacement des poteries	Unité	Tarifs 2013
Déplacement de poteries et bacs en bois	U	225.20 €
Poterie petit modèle: vandalisme, accident, vol	U	638.40 €
Poterie grand modèle: vandalisme, accident, vol	U	901.30 €
Bacs en bois / autres types de jardinières: vandalisme, accident, vol	U	563.30 €
Bacs métalliques / bacs spécifiques	U	Sur devis
Indemnisation des dommages causés aux espaces verts	Unité	Tarifs 2013
Forfait général: déplacement pour constat, relevé des dégâts, établissement du devis de remise en état, recherche éventuelle des plans de réseaux avant travail du sol, déplacement pour surveillance de travaux et constat de remise en état	U	110.00 €
Surface de pelouse < 10m²: travaux du sol manuel sur une profondeur de 0,30m avec apport d'amendement	m²	1.40 €

Surface de pelouse < 10m ² : apport de terre complémentaire (0,10m ³ x120)	m²	2.20 €
Surface de pelouse < 10m²: griffage, réglage, ensemencement, roulage	m²	2.20 €
Surface de pelouse < 10m²: 1er arrosage	m²	0.70 €
Surface de pelouse > 10m ²	m²	Sur devis
Indemnisation des dommages causés aux arbres	Unité	Tarifs 2013
Surface d'arbustes < 10m²: dessouchage et travail du sol	m²	24.10 €
Surface d'arbustes < 10m²: apport de terre	m²	17.60 €
Surface d'arbustes < 10m²: remplacement à l'identique, fourniture et plantation	m²	17.40 €
Surface d'arbustes < 10m²: 1er arrosage et maintenance garantie pendant 1 an	m²	6.80 €
Surface d'arbustes > 10m ²	m²	Sur devis

Cf. en annexe le barème pour les dommages causés aux arbres

<u>3 – 3 : Refacturation des prestations de nettoyage</u>

Application de l'arrêté municipal du 6 février 2004: règlement de la collecte des déchets, du nettoiement et de la propreté de la Ville. Lutte contre les dépôts sauvages.	Unité	Tarifs 2013
Collecte d'office des déchets déposés sans respect des conditions imposées par l'arrêté	U	120.00 €
Présence sur la voie publique de conteneurs en dehors des heures de collecte	U	50.00 €
Absence d'entretien des surfaces allouées aux bénéficiaires d'occupation de l'espace public, Pollution du domaine public par les commerces distribuant des produits dans des emballages, Nettoiement d'office.	U	150.00 €
Nettoiement du domaine public souillé par les engins aux abords de chantiers	U	575.00 €
Lutte contre l'affichage sauvage: application de l'art. L.581-29 du Code de l'environnement	Unité	Tarifs 2013
Frais d'enlèvement		800.00€

3 – 4 : Refacturation des travaux de voirie pour le compte des tiers

Les services techniques municipaux réalisent des travaux sur la voirie et le réseau pluvial faisant suite à des demandes exprimées par des tiers.

Les marchés de ces travaux sur la voirie et le réseau pluvial sont des marchés à bons de commandes. Il est fait application, dans le cadre de la refacturation, des bordereaux de prix unitaires y compris de l'actualisation de ces prix tels que le prévoit chacun des Cahiers des Clauses Administratives Particulières de ces marchés.

Le tarif appliqué est une majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents voirie pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux.

Dans le cadre de cette tarification relative aux interventions des services techniques pour travaux de voirie, il est appliqué aux tiers une majoration de 8%, correspondant au coût de mobilisation des agents techniques sur ces chantiers pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des dits travaux.

	Tarif 2013
Majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents	8%

3 – 5 : Refacturation des travaux de raccordement au réseau pluvial pour le compte des tiers

Les services techniques municipaux réalisent des travaux de raccordement au réseau pluvial faisant suite à des demandes exprimées par des tiers. Ces travaux, ne relevant de l'intérêt général, sont mis à la charge de ces tiers, pétitionnaires, et non de la collectivité. Pour autant, il appartient bien à la collectivité d'assurer cette mission notamment en matière de raccordement aux réseaux à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux).

Cette tarification s'applique également aux travaux de réparation du réseau pluvial que les services techniques de la Ville réalisent régulièrement, faisant suite à des sinistres. Ces travaux sont mis à la charge des tiers responsables lorsqu'ils sont identifiés via leur assureur.

Dans le cadre de cette tarification relative aux interventions des services techniques pour travaux de raccordement au réseau pluvial, il est appliqué aux tiers une majoration de 8%, correspondant au coût de mobilisation des agents techniques sur ces chantiers pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des dits travaux.

	Tarif 2013
Majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents	8%

3 – 6 : Refacturation de matériel et prestations de travaux divers (nouveaux tarifs)

La Ville peut être amenée à refacturer des prestations et matériels divers, sur la base d'un devis de location ou sur la base d'un bordereau de prix unitaire (BPU) pour un marché public.

Prestations	Tarifs 2013
Mise à disposition de matériel loué	Facturation au tantième du devis de location
Cloutage des terrasses	Facturation de la dépense sur prix des marchés en cours + majoration de 8% pour frais de gestion
Refacturation des interventions d'office en matière d'occupation du domaine public	Facturation de la dépense sur prix des marchés en cours + majoration de 8% pour frais de gestion

3 – 7 : Refacturation des services exceptionnels pour le compte des tiers (coût par agent mobilisé)

Prestations	Unité	Tarifs 2013
Tarif de 7h00 à 21h00	H / agent	18.00 €
Tarif de 21h00 à 7h00	H / agent	+ 25% du tarif horaire
Tarif de 7h00 à 21h00 dimanches et jours fériés	H / agent	+ 25% du tarif horaire
Tarif de 21h00 à 7h00 dimanches et jours fériés	H / agent	+ 50% du tarif horaire
Tarif par heure et par véhicule	H / véhicule	7.00 €
Capture de chien dangereux pour facturation auprès du propriétaire	U	110.00 €

3 – 8 : Refacturation des concessions funéraires & redevances

Le service Administration des Cimetières est en charge de la gestion des 5 cimetières de la Ville (St Lazare, son extension et son annexe, St Etienne et Celleneuve), de la gestion des concessions et des défunts. A ce titre, il gère les achats et les renouvellements des concessions funéraires ainsi que la vente des caveaux neufs ou anciens qui sont construits sur les terrains. Il émet et encaisse en régie les taxes et redevances correspondant aux droits liés aux inhumations, aux dispersions des cendres au Jardin du Souvenir et aux exhumations.

Achat et renouvellement des concessions	Tarifs 2013
Concession 5 ans (renouvellement exclusivement)	164.00 €
Concession 10 ans (renouvellement exclusivement)	328.00 €
Concession 15 ans	503.00 €
Concession 30 ans	1 012.00 €
Concession 50 ans	1 700.00 €
Concession perpétuelle de base (3,95 m²)	4 896.00 €
m² supplémentaire à la concession de base perpétuelle	1 224.00 €

Vente des caveaux neufs ou anciens construits sur les terrains	Tarifs 2013
Caveau bâti neuf 2 places (HT)	1 570.23 €
Caveau bâti neuf 4 places (HT)	3 141.30 €
Columbarium 2 / 3 places (30 ans)	768.00 €
Columbarium 4 places (30 ans)	1 025.00 €
Columbarium 4 / 6 places (30 ans)	1 536.00 €
Columbarium 6/8 places (50 ans)	2 142.00 €
Equipement sur terrain HT (reprise Ville)	1 266.72 €
Taxes, redevances et vacations de police	Tarifs 2013
Taxes pour inhumation, dispersion, exhumation et dépôt en caveau d'attente	69.00 €
Caveau d'attente - séjour / jour	10.00 €
Vacations de police	20.00 €

3 – 9 : Plan de Déplacement des Entreprises

Ces tarifs sont applicables jusqu'à la revalorisation qui intervient normalement en août 2013.

Parking (ancienne mairie) P1-P2-P3-P4	Unité	Tarifs 2013
Participation financière par agent pour l'accès au parking – nouvelle tarification visant à progressivement aligner les tarifs du parking de l'ancien Hôtel de Ville avec les tarifs du parking de l'Hôtel de Ville	Par mois	8.10 €
Location VAE et autres parkings	Unité	Tarifs 2013
Location d'un vélo à assistance électrique (VAE)	Par mois	16.20 €
Parking le plus proche du lieu de travail	Par mois	16.20 €
Parking 2 roues motorisées le plus proche du lieu de travail	Par mois	7.87 €
Parking Hôtel de Ville	Par mois	16.20 €
Parking 2 roues motorisées Hôtel de Ville	Par mois	8.10 €

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs qui vous sont proposés.
- de préciser qu'ils seront applicables au 1er janvier 2013 (sauf mention contraire).
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette Affaire

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 18 décembre 2012